

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire Bellefeuille	Numéro de permis 2021056	Date d'inspection Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Bellefeuille 2		Numéro de téléphone (506) 394-3555	
Adresse 906 rue Louis.G.Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Observation: Arrivé des enfants a la halte, lavage de mains avant prendre la collation, jeux libres avant de partir jouer dehors.

Discussion avec l'éducatrice concernant les rapports de présences et de l'aire de jeu intérieur.

La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par  
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2023

Date

original signé par  
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2023

Date